

# Négociation Annuelle Obligatoire en CEBFC : un Noël de misère... !

Parallèlement à la Négociation Annuelle Obligatoire en cours au niveau national, une première réunion consacrée à la NAO au plan local s'est tenue le 3 novembre 2010 à Dijon.

La CFDT a présenté à la direction plusieurs thèmes de revendications aptes à satisfaire les attentes de toute la communauté des salarié(e)s en veillant à proscrire toute forme de discrimination, notamment par rapport à la date d'entrée des uns et des autres en Caisse d'Épargne.

Pour la CFDT, le directoire de la CEBFC ne doit pas s'en tenir au seul caractère "*obligatoire*" de la NAO mais faire preuve au contraire de sa volonté de s'ouvrir réellement à la "*négociation*".

C'est pourquoi les propositions déposées par la CFDT forment un ensemble d'éléments destinés à permettre de mener des négociations constructives débouchant au moins pour certaines sur des avancées réelles en signe de reconnaissance des efforts de chacun(e) au sein de l'entreprise.

Les thèmes de revendications avancés par la CFDT ont ainsi été les suivants :

➤ **Effectifs, emplois et conditions de travail :**

- remise à niveau de l'effectif CDI (réseau et siège),
- reconnaissance de l'avancement dans l'emploi (portant notamment sur l'évolution du statut de "junior" à "senior"),
- accélération et accroissement de l'embauche de salariés handicapés,
- mesures concrètes en faveur de meilleures conditions de travail (incluant la conduite d'actions contre toutes les formes de pression et de stress fragilisant les individus).

➤ **Salaires :**

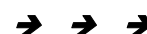
- revalorisation des salaires sur la base d'une augmentation de 2.5% en moyenne, en supplément des augmentations nationales, avec un seuil minimum en faveur des plus bas salaires,
- prime de 1500€ pour tous les salariés au titre du rattrapage du pouvoir d'achat sur les années antérieures.

➤ **Avantages sociaux :**

- revalorisation du barème des frais de déplacement,
- mise en place des bons de transport pour tous,
- augmentation de la valeur faciale du chèque restaurant avec une prise en charge 60% employeur et 40% salarié,
- augmentation de la contribution employeur pour la complémentaire santé (MNCE) et mise en place d'une contribution employeur pour la sur complémentaire santé (santé plus).

➤ **Egalité professionnelle :**

- régularisation accélérée des inégalités professionnelle Femmes / Hommes avec transparence accrue.





La CFDT a par ailleurs réitéré ses demandes antérieures en réclamant une nouvelle fois l'ouverture de négociations sur les sujets suivants :

➤ **Temps partiel**

*Pour mémoire, la direction s'était engagée à négocier un accord d'entreprise en ce domaine depuis la fusion, en mai 2006 !.*

➤ **Compte Epargne Temps**

➤ **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences**

*Au regard de l'évolution permanente des domaines d'activité, des environnements de travail comme des métiers et dans un souci de favoriser l'évolution de carrière interne à l'établissement, la CFDT considère indispensable en effet de relancer une réelle négociation sur la GPEC qui permette tout à la fois de parvenir à une gestion anticipée des besoins et de répondre aux attentes des salarié(e)s de l'entreprise.*

➤ **Avantages bancaires du Personnel**

➤ **Parentalité**

*(avec en particulier l'aménagement des horaires pour les femmes enceintes ainsi que l'élargissement et l'amélioration des modalités d'exercice du congé de paternité).*

➤ **Mise en place d'une formule dérogatoire de participation**

➤ **Prise en compte du "diagnostic stress" et mise en œuvre du plan d'actions.**

Mais comme on pouvait hélas s'y attendre, dans une seconde réunion qui a eu lieu le 14 décembre dernier, la direction de la CEBFC a démontré à nouveau son absence totale d'esprit d'ouverture et son refus manifeste d'apporter une réponse aux attentes pourtant bien légitimes de l'ensemble des salariés en rejetant la quasi totalité des revendications formulées pour le compte de chacune des Organisations Syndicales présentes.

La seule demande en fait acceptée réside dans la promesse d'ouverture d'une renégociation des avantages bancaires du Personnel, mais au vu des conditions parfois - voire souvent - meilleures accordées à la clientèle, la direction pouvait-elle vraiment s'y soustraire ? Une réunion sur ce point a été fixée au 22 décembre.

**Pour le reste, le directoire reste sourd et aveugle... Jusqu'à quand ?**

**Pour la CFDT, chacun(e) au bout du compte détient en lui ou en elle-même une part de la réponse... !**

Vos Délégués Syndicaux CFDT

Laurent BUDINGER - Gérard CARISEY - Christian COMOY - Gilles DESMOULIN - Michel GUINCHARD - Brigitte MARCHE

Bulletin d'adhésion

à retourner à la Section CFDT/CEBFC - Parc Artémis / Bât.C - 4, Avenue des Montboucons - 25000 BESANCON

## Rejoignez la CFDT,

Nom : .....Prénom : .....

Emploi : ..... Classification : ..... Affectation : .....

Section Syndicale CFDT Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté

Parc Artémis / Bât. C - 4, Avenue des Montboucons 25000 BESANCON et 57, Grande Rue de la Coupée 71850 CHARNAY-LES-MACON

Téléphone : 03.81.65.77.71 - Adresse courriel : [bfc@cfdt-ecureuil.com](mailto:bfc@cfdt-ecureuil.com) - Site national CFDT Caisses d'Epargne : [www.cfdt-ecureuil.com](http://www.cfdt-ecureuil.com)